



Pas de declaration a la chambre commerce

Par **moun_old**, le **29/05/2007 à 15:17**

Bonjour
Mon probleme est le suivan
J'ai inscrit mon fils a une auto ecole de saint andre
relier a une agence de lille le 14/04/07 avec signature d'un contrat entre l'auto ecole de st andre et moi pour le permis avec 1er reglement le 14/04 (regler), 2eme reglement le 14/05 et dernier reglement le 14/06 tous les deux non regler a ce jour.
Suite a des rumeurs que l'auto ecole de st andre aurait des difficultes financieres, j'ai telephoner a la chambre du commerce et au tribunal.
Ils me disent tous les deux que l'agence auto ecole de lille n'a pas de difficultés declarer
MAIS QU'IL N'Y A PAS D'AGENCE AUTO ECOLE DE SAINT ANDRE RATACHER
Que dois je faire?

Par **Jurigaby**, le **29/05/2007 à 21:28**

Bonjour.
Pourquoi ne pas leur laisser une chance de poursuivre et d'honorer le contrat?
Le fait qu'il ne soit pas inscrit au RCS ne vous prive pas de grand chose.
Cdt.

Par **moun_old**, le **30/05/2007 à 09:34**

Bonjour
Merci pour votre réponse, mais si l'auto école me reclame les deux autres versements ?
Comprenez que je n'ai pas envie de prendre le risque de verser le reste des sommes
(qui representent pour moi plus d'un mois de salaire car je travaille a temps partiel et que je ne pourrais en cas de malheur plus repayer le permis a mon fils)
alors que si ils ont des soucis financiers ils peuvent fermer l'agence comme si de rien était puisque officiellement l'agence n'existe pas.
Vous comprenez ?

Par **Jurigaby**, le **30/05/2007** à **12:53**

Si officiellement l'agence existait, je ne vois pas vraiment ce que ça changerait..rnrnDans les deux cas, il faudra une procédure judiciaire pour récupérer votre argent et vous ne pourrez pas le récupérer tant que l'entreprise respecte bien le contrat.rnrnCdt.